

CHAMPIONNATS ET COUPES DE FRANCE DE RALLYCROSS

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La FFSA organise :

- Un Championnat de France de Rallycross de **Super Car**
- Un Championnat de France de Rallycross de **Super 1600**
- Une Coupe de France de Division 3
- Une Coupe de France de Division 4

Ces Championnats et Coupes pourront faire l'objet d'un Trophée après acceptation de la FFSA.

1.2. CALENDRIER

Les Championnats et Coupes de France de Rallycross se disputeront sur les épreuves suivantes :

14-15 avril	Essay 1	Asa des Ducs
28-29 avril	Dreux (Championnat Europe)	Asa Beauce
12-13 mai	Faleyras-Gironde	Asa Faleyras-Gironde
09-10 juin	Châteauroux Saint Maur	Asa du Berry
30 juin- 1^{er} juillet	Sarthe Lavaré	Asaco Maine Bretagne
14-15 juillet	Lessay	Asaco Pays Normands
28-29 juillet	Kerlabo	Asaco Maine Bretagne
01-02 septembre	Lohéac	Asaco Bretagne
15-16 septembre	Mayenne	Asaco Maine Bretagne
29-30 septembre	Dreux 2	Asa Beauce
13-14 octobre	Essay 2	Asa des Ducs

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Seules comptent pour les Championnats et Coupes de France les épreuves figurant à ce calendrier et dont les résultats auront été agréés par la FFSA. Le nombre maximum d'épreuves est de 11.

L'épreuve comptant pour le Championnat d'Europe compte également pour le Championnat de France. Un classement des pilotes participant au Championnat de France sera extrait du classement général de l'épreuve et comptera pour le Championnat de France.

La réglementation européenne sera autorisée pour les pilotes participant au Championnat de France, y compris pour les pneus qui seront libres.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Pour chaque épreuve, dans chaque division, les points seront attribués de la façon suivante, quelque soit le nombre de partants :

1 ^{er}	20 points	9 ^{ème}	8 points
2 ^{ème}	17 points	10 ^{ème}	7 points
3 ^{ème}	15 points	11 ^{ème}	6 points
4 ^{ème}	13 points	12 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	12 points	13 ^{ème}	4 points
6 ^{ème}	11 points	14 ^{ème}	3 points
7 ^{ème}	10 points	15 ^{ème}	2 points
8 ^{ème}	9 points	16 ^{ème}	1 point

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Seront décernés les titres suivants :

- Un titre de Champion de France **Super Car**
- Un titre de Champion de France **Super 1600**
- Un titre de Championne de France sera attribué à la pilote qui aura accumulé le plus de points toutes divisions confondues.
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France D3
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France D4

Le nombre de résultats retenus pour l'établissement Final du Classement des Championnats et Coupes de France sera défini conformément à l'article III paragraphe A « Généralités » des Prescriptions Générales.

Un concurrent ne peut pas cumuler les points acquis dans des catégories ou divisions différentes.

Seule la FFSA est qualifiée pour résoudre les problèmes venant de l'application ou de l'interprétation de ce règlement.

ARTICLE 10. PRIX

Minimum par division et catégorie :

Pour chaque épreuve, le montant minimum des prix pour chaque division **et catégorie** distribué par l'organisateur est le suivant :

1 ^{er}	950 €	9 ^{eme}	220 €
2 ^{eme}	750 €	10 ^{eme}	210 €
3 ^{eme}	550 €	11 ^{eme}	200 €
4 ^{eme}	400 €	12 ^{eme}	190 €
5 ^{eme}	330 €	13 ^{eme}	180 €
6 ^{eme}	250 €	14 ^{eme}	170 €
7 ^{eme}	240 €	15 ^{eme}	160 €
8 ^{eme}	230 €	16 ^{eme}	150 €

Soit 5 180 € par division